



**AVENANT N° 1 À L'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ
ET LA MIXITÉ PROFESSIONNELLES AU SEIN
DU GROUPE EADS EN FRANCE**

Entre

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V., représentée par
Monsieur Frédéric AGENET, Directeur des Ressources Humaines France, agissant
par délégation,

et

Les organisations syndicales, représentatives au niveau national et dans le Groupe,
en la personne des coordinateurs syndicaux d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ML JBG FA

DLS
PF JP
C.B.
JR

ARTICLE UNIQUE : ACTIONS RELATIVES A LA PÉRIODE 2007/2009

Conformément aux dispositions du chapitre 4 de l'Accord sur l'Égalité et la Mixité Professionnelles au sein du Groupe EADS en France du _____, les parties ont convenu des mesures spécifiques relatives à la période 2007-2009 qui sont les suivantes :

Égalité Professionnelle

Pour la période 2007/2009, il n'est pas retenu d'actions spécifiques en matière d'égalité professionnelle, au-delà des mesures pérennes prévues dans l'accord ci-dessus mentionné.

Mixité professionnelle

1. Féminisation du recrutement

Au cours de la période 2007/2009, le Groupe s'assurera que la proportion de femmes embauchées représente au minimum 20 % de l'ensemble des embauches. Chaque filiale aura pour objectif que la proportion de femmes embauchées en son sein pendant les années 2007 à 2009 soit supérieure à celle constatée sur les années 2004 à 2006.

2. Féminisation de certaines filières professionnelles

Afin de favoriser la féminisation de certaines filières professionnelles, les Ressources Humaines des filiales échangeront systématiquement leurs expériences et bonnes pratiques en la matière et les porteront à la connaissance de la Commission Égalité Professionnelle.

174

536

FA

SB
PF
JP
JR
SIB
C.B
PG
MS

Formalités de dépôt

Les formalités de dépôts et de publicité mentionnées aux articles L 132-10, R 132-21 et L 135-7 du Code du Travail seront effectuées au niveau du Groupe EADS en France.

Fait à Paris, le 11 juillet 2007

Pour EADS N.V. en France





Frédéric AGENET
Directeur des Ressources Humaines
France

Pour la CFDT



Jean-Benoît GAILLARD 

JM PEETERS 

Pour la CFE-CGC

LÉGRAND Marc 
Audrey Audouin 


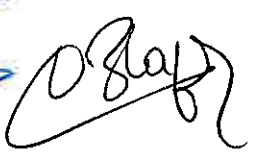
Pour la CFTC

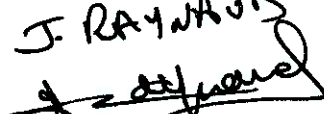
H. SCHINDLER 
G. P. B. 

Pour la CGT

DESVI GUES 
C. Buguant 
B. Buguant 
LEBRIS 

Pour FO

M. FRAISSE 
B. CAPELLE 

J. RAYNAUD 
3/3

JBG

174